

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30
Réclamés 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
à l'insu de l'auteur dans le cas où
il est du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Décembre 1876.

Chronique générale.

LA CRISE.

La crise ministérielle n'a fait aucun progrès ; et même aucun bruit important n'a circulé hier dans les couloirs.

On dit cependant, mais sans indications précises, que M. Duclerc avait été appelé le matin à la présidence.

M. de Broglie et M. de Fourtou ont eu aussi un long entretien avec le Maréchal. Les uns prétendent qu'ils devaient être chargés de la formation d'un cabinet ; d'après les autres, le Maréchal ne les eût appelés que pour s'entretenir avec eux de la situation.

On considère, à l'heure actuelle, que M. Jules Simon sera choisi par le Maréchal comme président du conseil.

M. Jules Simon, auquel des ouvertures ont été faites, devait remettre sa réponse définitive hier soir à l'Elysée.

On paraît incliner à croire aujourd'hui, dans certaines régions parlementaires, que le programme des gauches, dépouillé de son caractère d'ultimatum et de mandat impératif, et appliqué par des hommes tels que MM. Jules Simon, de Marcère et Léon Say, répondrait aux aspirations des républicains en satisfaisant à toutes les exigences. En tout cas, on persiste à ne voir de solution à la crise que dans un cabinet Jules Simon.

La situation est tendue, nous dit l'Agence Havas. La gauche paraissant persister à exiger la retraite du général Berthaut, tandis que le maréchal de Mac-Mahon refuse absolument de céder le portefeuille de la guerre, il n'est nullement question d'appeler un ministère de gauche, et l'éventualité de l'ap-

pel d'un ministère de droite cesse d'être considérée comme improbable dans les cercles politiques.

On assure que M. le duc d'Audiffret-Pasquier prépare avec M. Waddington une liste ministérielle, qui serait soumise sans retard au maréchal de Mac-Mahon, et comprendrait M. le duc de Decazes et M. le général Berthaut avec six ministres républicains.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Tous les bruits mis en circulation depuis hier matin, sur la formation d'un nouveau cabinet, sont absolument dénués de fondement. Les entretiens ont cessé de part et d'autre, et aucun personnage politique à qui le Maréchal ou M. Dufaure ont fait appel ne veut accepter de portefeuille dans les conditions imposées par le programme des gauches. C'est là la véritable pierre d'achoppement à toutes les combinaisons proposées, et non, comme on l'a dit, le maintien du général Berthaut dans un cabinet nouveau. »

Les bruits les plus contradictoires circulent à propos des intentions du Maréchal. Les familiers monarchistes de l'Elysée donnent pour certain son intention d'adresser un Message à la Chambre pour la mettre en demeure de pourvoir au plus tôt au vote du budget des recettes. Si la Chambre s'y refusait, le Maréchal, disent toujours les mêmes familiers, adresserait un manifeste au pays pour le faire juge des procédés de la représentation nationale, qui refuse de fournir au gouvernement les moyens matériels d'assurer l'existence du pays.

Dans les réunions des groupes de gauche, une nouvelle théorie a été admise en principe : c'est que la formation d'un ministère ne sera définitivement acceptée par les gauches que lorsque la composition du cabinet aura été discutée avec les délégués, et MM. les radicaux ne daigneront promettre leur

concours à un nouveau cabinet qu'aux conditions suivantes : Guerre à la religion, dons de préfectures et autres emplois aux radicaux sans emploi, destitution de plusieurs chefs de corps d'armée, les généraux Ducrot, Bourbaki, Lebrun.

Naturellement, personne n'est autorisé à traiter sur ces bases.

Toutes les gauches ont tremblé d'avoir un ministère de droite énergique et décidé au besoin à affronter la dissolution.

On parle encore de la formation d'un ministère de coalition qui serait pris parmi les hommes éminents des deux Chambres, mais qui ne ferait qu'écartier momentanément les difficultés.

MM. Guichard et Parent viennent de présenter sous forme d'amendement une proposition relative à l'inamovibilité des desservants.

Ce projet de loi, émané d'hommes notoirement hostiles à l'Eglise, est conçu dans un mauvais esprit. En dehors de toute appréciation sur la convenance de la mesure proposée à la Chambre des députés, il n'est pas acceptable qu'une question de droit canonique soit résolue législativement. La mesure, quelque jugement que l'on porte sur le fond et sur l'opportunité, doit être repoussée comme un acte d'empiétement du civil sur le religieux, un abus exorbitant du pouvoir législatif.

On regrette, dans les cercles ministériels, la démarche faite à Berlin par le général d'Abzac. Bien qu'il fût porteur d'une lettre autographe du maréchal de Mac-Mahon, les dispositions du gouvernement allemand étaient connues, et il fallait s'attendre à ce que l'empereur d'Allemagne, quelles que fussent ses sympathies personnelles, ne

pourrait réagir contre des intentions défavorables à l'Exposition de 1878.

Nous lisons dans la *Révolution*, organe de M. Naquet :

« L'ancienne fonderie de canons de Douai va être rendue à l'activité : les fonderies actuelles ne pouvaient suffire.

» Quoi de plus naturel ; n'avons-nous pas des enfants pour en faire de la chair à canon ? »

Nous en demandons bien pardon à la *Révolution* : ce ne sont pas les républicains qui offrent les familles les plus nombreuses, et, lorsqu'il s'y rencontre des enfants mâles, ils savent fort bien, comme on l'a vu dans la dernière guerre, les éloigner de la canonnade ennemie.

D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux fondre au plus juste prix des canons chez soi, pendant la paix, que de les acheter à l'étranger, pendant la guerre, quatre ou cinq fois ce qu'ils valent ?

Qu'en pense M. Naquet ?

L'Agence Havas annonce que le procureur général près la cour d'appel de Besançon a été mandé à Versailles par le ministre de la justice.

L'*Echo de la Creuse* est assigné devant le tribunal de Guéret, le 30 décembre, pour diffamation envers M^{me} la comtesse de Montijo.

On annonce la prochaine publication, à Lyon, d'un journal exclusivement rédigé par des femmes ; il s'appellera le *Volcan*. Voilà un titre bien choisi.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MAISON SUR LA COLLINE.

Pierre Larcy avait quitté, fort jeune encore, sa jolie petite ville, agréablement située sur un des affluents de la Loire. Il ne l'avait pas quittée sans regret, car il y laissait les amis qui avaient connu son père et sa mère, et qui seuls pouvaient lui en parler encore. Il était d'ailleurs vivement attaché à son lieu natal, au vieux clocher, aux fraîches promenades, témoins de ses plaisirs d'enfance, dont le souvenir ne s'éveille jamais avec plus de force qu'au moment où l'on en va quitter le théâtre.

La rivière surtout et ses bords pittoresques lui parlaient vivement et recevaient du pauvre Pierre de tendres adieux... Mais il emportait l'espérance... Il allait s'établir dans une ville de commerce, où il ferait fortune sans doute, et, quand cette fortune serait faite, c'est-à-dire quand il aurait quatre mille livres de rentes, il reviendrait. Il reviendrait accomplir un projet dont il ne

s'était ouvert à personne, parce que l'heureuse réussite dépendait du secret.

Dans ses promenades solitaires, il avait souvent arrêté ses regards sur une éminence, aux portes de la ville ; il y était monté souvent, pour jouir de la vue qui s'étendait au loin sur la rivière, dont les bords formaient une perspective ravissante.

— C'est là, se disait-il, que je veux un jour bâtir ma maison ; c'est là que je m'établirai avec une famille que Dieu m'aura donnée ; c'est là que je recevrai mes amis !

Il partit donc, en saluant d'un dernier regard la ville et la colline, qui était alors verte et fleurie, et qui semblait lui dire de loin : « Adieu, Pierre ! Au revoir !... C'est pour toi que je veux être belle ! »

Cependant il n'était pas sans inquiétude : en son absence, un amateur pouvait lui ravir sa chère colline et s'y établir à sa place ! Aussi ne voulut-il pas attendre que sa fortune fût faite pour s'assurer la possession de ce lieu bien-aimé.

Dès qu'il eut réalisé ses premières économies, il revint passer quelques jours au pays, et la somme assez ronde qu'il offrit au propriétaire du terrain l'ayant décidé, le marché fut conclu.

Larcy retourna bien joyeux à ses affaires, sans cacher cette fois à ses amis son espoir et son projet : l'exécution ne dépendait plus que de lui et de la fortune...

Et la fortune lui fut encore favorable, parce qu'il demanda beaucoup moins à elle-même qu'au travail.

Il voyait chaque année augmenter son petit capital ; si bien qu'il put mener deux affaires de front, et, tout en poursuivant sa tâche laborieuse, se permettre de penser sérieusement au mariage.

Il y rêvait déjà depuis longtemps, car il avait trouvé dans la fille de son ancien patron la femme de son choix, celle qu'il souhaitait de rendre heureuse dans la maison qu'il bâtirait sur la colline.

Le patron était mort sans fortune ; c'était, pour un homme tel que Pierre Larcy, le moment de se déclarer.

L'orpheline s'y attendait, et son cœur avait déjà répondu.

Le mariage fut conclu aussi aisément que l'achat du terrain.

Enfin, l'heure sonna où l'on eut quatre mille livres de rentes, claires et liquides, sans compter quelques valeurs douteuses, sur lesquelles on ne doit, en effet, jamais compter.

Les deux époux quittèrent alors avec joie la grande place de commerce, et, suivis de mille rêves charmants, ils se dirigèrent vers la chère petite ville.

Elle n'était pas étrangère à M^{me} Larcy, qui avait passé dans les environs ses premières années, et qui pourrait voir, des fenêtres de sa maison, le

berceau de son enfance.

Tout allait pour le mieux ; il ne s'agissait plus que de bâtir.

Le plan était déjà prêt, comme on peut croire. Monsieur et madame avaient déjà cent fois parcouru de la cave au grenier leur maison future.

Après une pénible journée, passée dans le trac des affaires, le mari se plaisait à revoir avec sa femme ce plan souvent modifié.

On n'en faisait pas grâce aux amis, avec lesquels on discutait chaudement les moindres détails.

Que de fois n'avait-on pas changé l'entrée et l'escalier, ajouté, retranché, modifié des portes et des fenêtres !...

Enfin on s'était mis d'accord, et le plan, définitivement revu et corrigé, était la plus précieuse pièce du bagage des heureux époux.

Leur arrivée et la prochaine exécution de leur projet firent une sensation générale.

Dès le jour où M. Larcy avait acheté son terrain, les amateurs et les entrepreneurs avaient reconnu avec dépit la faute qu'ils avaient faite de s'être laissé enlever cet incomparable emplacement.

Les offres les plus séduisantes avaient été faites à l'acquéreur, et il n'aurait tenu qu'à lui de revenir avec un gros bénéfice.

Il fut inébranlable, et refusa toutes les primes qu'on fit briller à ses yeux.

Mais, quand ses amis eurent connaissance de son

Etranger.

AUTRICHE.

A l'étranger, on ne paraît pas attacher une grande importance aux difficultés ministérielles qui existent à Vienne.

Elles sont cependant sérieuses.

Pour faire face aux embarras d'Orient, les rivalités personnelles s'étaient tuées. Maintenant elles se réveillent et gênent beaucoup l'attitude du gouvernement.

Les deux partis en Autriche qui divisent l'empire, à savoir le parti constitutionnel et le parti féodal, se préparent à une lutte très-sérieuse sur toutes les questions.

Les débats qui ont eu lieu sur le budget ne sont que les avant-coureurs des difficultés qui se préparent.

Les questions de réforme sont combattues avec énergie par les vieux Autrichiens. Ils se servent de tous les moyens. Tout se rattache à ces embarras et la crise ministérielle donne aux féodaux beau jeu pour mettre en avant des hommes de leur parti.

Les libéraux ont confiance dans l'esprit juste, éclairé et consciencieux de l'empereur.

On télégraphie de Vienne au Temps :

« On parle de démarches qui seraient plusieurs puissances pour dissuader l'Autriche-Hongrie du projet d'occuper la Bosnie. »

ANGLETERRE.

L'épidémie de la petite vérole fait d'effrayants ravages à Londres. Partout, des hôpitaux provisoires sont organisés pour recevoir les malades. La mortalité devient chaque jour plus grande et les plus rigoureuses précautions sanitaires sont prises pour arrêter les progrès de ce fléau.

ORIENT.

Le 4 décembre, Bucharest a passé une véritable journée de terreur. Le bruit s'était répandu que des télégrammes arrivés des ports du Danube annonçaient l'irruption des Turcs sur le territoire roumain.

Ce qui donna naissance à ce bruit fut l'apparition d'une bande de baschi-bozouks sur la rive droite du Danube, où la présence de ces sauvages jeta la terreur parmi les riverains.

Le ministre des affaires étrangères s'est immédiatement adressé à la Sublime-Porte, lui demandant de faire surveiller avec plus de sévérité la frontière turque, en même temps que des mesures ont été prises pour protéger d'une façon efficace les habitants de ce côté du Danube contre le renouvellement de semblables incursions.

On écrit de Constantinople que la conférence a tenu sa première séance préliminaire. On assure que, dans les entretiens que le marquis de Salisbury et le général Ignatieff ont eus précédemment, on a examiné

les divers moyens proposés pour garantir l'exécution des réformes dans les provinces chrétiennes de la Turquie.

On aurait constaté que la Russie ne fait pas une condition *sine qua non* de l'occupation de la Bulgarie par ses troupes.

Le prince Gortschakoff se montre très-satisfait des entretiens que le général Ignatieff a eus avec le marquis de Salisbury.

On écrit de Saint-Petersbourg à l'Agence Havas :

« Dans les salons aristocratiques de Saint-Petersbourg, fréquentés par les personnages les plus en vue du monde officiel, on confirme la nouvelle que l'empereur Alexandre a envoyé une lettre autographe à la reine Victoria.

« Dans cette lettre, l'empereur renouvelle les déclarations déjà faites publiquement de son désir de conserver la paix ; il atteste le Ciel, qui connaît la sincérité de ses sentiments ; il exprime la conviction que la reine partage ses sentiments et espère qu'elle contribuera, de toute son influence, à assurer les bienfaits de la paix à l'Europe.

« On parle beaucoup ici d'une lettre du général Ignatieff à un de ses amis, qui est revêtu d'une grande charge à la cour. Dans cette lettre, l'ambassadeur de Russie à Constantinople disait textuellement : « Si le cabinet de Londres avait eu pour chef lord Derby ou le marquis de Salisbury, il y a plusieurs mois que la question d'Orient » serait réglée à la satisfaction de l'Europe. » Cette lettre aurait été montrée à lord Loftus, auquel on attribue les paroles suivantes : « Il n'en a pas été ainsi, malheureusement. »

Tribunaux.

FAUX MONNAYEURS.

Le 6 décembre comparait, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Dumas, une véritable bande de faux monnayeurs.

Cette bande, fort bien organisée, émettait depuis plus de deux ans de fausses pièces de 5 fr. qui présentaient toutes les apparences de véritables pièces, et vivait largement du produit de leur criminelle et dangereuse industrie. Le chef et l'organisateur de la bande, Chevalier, avait recruté tout son personnel au pénitencier de Chiavari, en Corse. C'étaient d'abord les nommés Pannetier et Chaudron, aidé de sa femme ; c'était ensuite Hugues ; c'était surtout une jeune fille à l'aspect étranger et qui se faisait appeler l'Espagnole Marnezia. Ses doigts agiles coulaient prestement le métal blanc entre les deux maquettes de plâtre et savaient même encore écouler les pièces fausses entre les mains des malheureux cochers de fiacre, victimes désignées de la fille Marnezia et de ses complices.

D'autres fois on s'adressait à des marchands de détail. Les femmes, plus adroites et inspirant plus de confiance, entraient dans

l'intérieur et achetaient quelques menus objets, par exemple, deux sous de boules de gomme. Les hommes restaient prudemment dans la rue et gardaient ce qu'ils appelaient la réserve de pièces fausses.

D'autres fois encore les hommes entraient dans un café où, après avoir payé une première tournée avec une pièce fausse, ils brisaient un verre pour avoir l'occasion d'écouler une seconde pièce.

La fausseté de la pièce était-elle découverte, les femmes prenaient leur air le plus ingénu pour répondre avec naturel qu'elles venaient de recevoir elles-mêmes cette fausse pièce, et on payait alors avec du bon argent.

Tout ce manège ne pouvait durer, et un beau jour toute la bande fut arrêtée.

A l'audience, M^{rs} Jules Favre et Desjardins, défenseurs de Hugues et de la fille Marnezia, posent, au nom de leurs clients, des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour, par application de l'article 438 du Code pénal, de poser au jury la question d'excuse légale résultant de la dénonciation des autres coupables.

M. Onfroy de Breville soutient l'accusation et demande la condamnation sévère de tous les accusés, sans aucune distinction.

M^{rs} Jules Favre présente la défense de Hugues ; M^{rs} Hurteaux, celle de Chevalier ; M^{rs} Desjardins, celle de la fille Marnezia ; M^{rs} de Chauveron, celle de Chaudron ; M^{rs} Anatole Léon, celle de la femme Chaudron ; M^{rs} Des Essarts, celle de Pannetier.

A huit heures et demie, le jury revient avec un verdict d'acquiescement pour le client de M^{rs} Léon, la femme Chaudron, et admettant les conclusions de M^{rs} Jules Favre, en faveur de Hugues, qui obtient en conséquence la remise de sa peine.

Les autres accusés, bénéficiant des circonstances atténuantes, sont condamnés :

Chevalier, à 20 ans de travaux forcés ; la fille Marnezia, à 12 ans de travaux forcés ; Pannetier, à 12 ans de travaux forcés ; Chaudron, à 8 ans de travaux forcés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les rôles des contributions foncière et des portes et fenêtres, pour l'année 1877, revêtus des formalités prescrites, viennent d'être remis aux percepteurs chargés d'en faire le recouvrement dans les 35,989 communes de la France.

Suivant l'article 8 de la loi du 4 août 1844, le délai de trois mois accordé aux contribuables pour les demandes qu'ils auraient à présenter en décharge, en réduction ou mutation de cotes, ne courra qu'à partir de la publication des rôles dans chaque commune.

Les demandes en dégrèvement pour vacance trimestrielle ou annuelle de maisons seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront l'année, ou les trois, six ou neuf mois de non-habitation. Lorsque la vacance continuera, la réclamation ne

devra être faite qu'à l'expiration de l'année.

Ces diverses réclamations devront être adressées par les contribuables au préfet de leur département. Elles devront être accompagnées des avertissements ou extraits de rôles et de la quittance des douzièmes échus. Elles ne sont point d'ailleurs assujetties au droit de timbre lorsqu'elles ont pour objet une cote inférieure à 30 fr.

Dans quelques jours, tous les hommes appartenant à l'armée qui sont dans leurs foyers, comme disponibles, comme réservistes, comme dispensés du service en temps de paix (ainés d'orphelins, fils de veuve, frère au service, etc.), appartenant à l'armée territoriale, auront reçu une pièce militaire qui leur indiquera leur position.

Les disponibles, les réservistes, les hommes à la disposition de l'autorité militaire et les hommes de l'armée territoriale recevront un livret individuel relatant leurs services, contenant un certificat qui les classe dans la partie de l'armée que la loi leur a assignée, et un ordre de route leur indiquant le lieu et le corps où ils doivent se rendre en cas de mobilisation.

Les hommes appartenant aux services auxiliaires recevront un certificat de classement.

L'armée active comprend les hommes qui sont sous les drapeaux pour cinq ans (classes 1874, 1872, 1873 et 1874) et les hommes dans la disponibilité des classes 1872, 1873 et 1874.

Il y a aussi la réserve de l'armée active.

Les disponibles sont les hommes qui ont fait six mois comme appartenant à la dixième portion, et ceux qui ont fait un an comme volontaires ; ils passent dans la réserve de l'armée active après cinq ans : il ne faut pas, jusque-là, les confondre avec les réservistes.

Les réservistes sont les anciens soldats des classes 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871 qui ont fait cinq ans de service, les anciens gardes mobiles des mêmes classes, ainsi que les hommes de la classe 1871 qui n'ont pas été appelés.

Toutes ces catégories restent quatre ans dans la réserve avant de passer dans l'armée territoriale.

On a donné à tort le nom de réservistes aux hommes que les articles 17 et 22 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement, ont dispensé du service en temps de paix ; ces hommes sont dits « à la disposition de l'autorité militaire, » et ils ne passent dans la réserve de l'armée active qu'après cinq années dans cette position.

La distribution des livrets va commencer, pour les disponibles et les réservistes, par les soins des commandants de brigades de gendarmerie ; les intéressés devront se présenter à la caserne de la brigade, autant que possible, dans la matinée du jour indiqué par les avis affichés dans les communes.

Cette distribution se continuera pour les hommes des classes 1872, 1873 et 1874 qui ont été dispensés en temps de paix (art. 17 et 22).

plan ; quand on apprit qu'il ne voulait bâtir, dans une position si admirable, qu'un modeste pavillon, ce fut dans toute la ville un concert de blâmes et de regrets.

— Vous manquez votre fortune, lui disaient les gens.

— Mais elle est faite, répondait-il.

— Eh bien, vous manquez l'occasion de la doubler. Bâissez une maison spacieuse, qui puisse recevoir dix ménages, et nous vous garantissons le succès. Le commerce prospère, la ville s'agrandit, et cependant les loyers sont toujours plus chers ; on ne sait plus où se loger. Annoncez seulement que vous allez bâtir en grand, et tous vos appartements seront retenus d'avance.

Un architecte intervint, et donna ses conseils, sans attendre qu'ils fussent demandés.

M. Cervier était une vieille connaissance. On lui montra les plans qui le firent sourire de pitié.

Il produisit à son tour, de son propre mouvement (et sans aucune vue intéressée), un projet bien différent !... Le modeste pavillon devenait une grosse maison à trois étages.

Il faut le dire, M^{rs} Larcy fut séduite la première. Elle avait déjà deux jeunes enfants, un garçon et une fille. La famille pouvait s'augmenter, et le pavillon, une fois bâti, resterait ce qu'on l'aurait fait.

L'ambition se mêla de l'affaire, et se produisit

sous le nom de prévoyance maternelle.

Quatre mille livres de rentes pouvaient suffire maintenant, mais suffiraient-elles quand il s'agirait d'établir les enfants ? Bref, la tête tourna à M. et M^{rs} Larcy.

Ils étaient arrivés au port, et c'était pour y faire naufrage. C'est un malheur assez commun.

Le plan de M. Cervier fut adopté, et les félicitations universelles en célébrèrent l'exécution. Le négociant retiré plaça sur des moellons toute sa petite fortune.

Dix-huit mois après, et les papiers à peine posés, la maison était entièrement louée, d'une manière très-avantageuse.

Les propriétaires s'étaient réservé cependant la moitié du rez-de-chaussée et la jouissance exclusive du jardin.

Ils calculaient avec satisfaction qu'ils étaient logés et que leur argent était placé au sept.

Nous passerons rapidement sur quelques mois de bonheur, suivis pour M. Larcy de deux événements douloureux qui jetèrent un voile sombre sur le reste de sa vie.

Il perdit son fils et, peu de temps après, sa femme, qui n'avait pu se consoler.

Il ne lui restait plus que sa fille, sa chère Anna, alors âgée de douze ans.

La saison pendant laquelle M^{rs} Larcy fit la maladie dont elle mourut, fut extrêmement pluvieuse.

Le mari affligé fut peut-être la seule personne de la ville qui ne fit nulle attention à cette fâcheuse température.

Elle devait pourtant lui attirer un nouveau malheur.

Le sol de la colline, détremé profondément, perdit, à ce qu'il paraît, de sa solidité, et la maison éprouva un tassement.

Au grand effroi des locataires, il fallut rajuster les portes et les fenêtres, et même ça et là dissimuler quelques lézardes avec le plâtre et le badigeon.

L'architecte eut assez de peine à rassurer les habitants.

Toutefois, au bout de quelques jours, les alarmes avaient un peu diminué ; chacun était resté ferme à son poste, et l'on parlait déjà moins de l'événement dans la maison.

Mais le jeune Emile Varel, locataire de M. Larcy, revint, après quelques jours d'absence, occuper le logement qu'il avait aux mansardes, et malheureusement il ne revint pas seul.

Il avait amené avec lui un ami de collège, quoique le dessein de se rappeler au souvenir d'une vieille parente avait décidé à suivre Varel dans la petite ville.

Georges Luret trouva fort avantageux de loger chez son camarade, qui avait un lit à son service.

Emile était bien avec tous les locataires, et, dès le premier jour, en leur faisant visite, il dut écouter dans chaque ménage l'histoire de ce qui s'était passé en son absence.

Son arrivée réveillait chez tous les voisins ce terrible souvenir, qui fournissait un sujet de conversation très-impressif. Il produisit néanmoins très-peu d'effet sur l'imagination du jeune Varel, mais il en fut autrement de son compagnon.

Georges Luret parut vivement frappé du danger que courait sa personne dans une maison qui n'était pas ferme sur sa base.

Le soir, quand il fut retiré avec son hôte, il cessa d'être aux écoutes, et revenait si souvent dessus, qu'Emile lui dit enfin, avec quelque vivacité :

— Si tu as peur, va loger à l'hôtel.

Luret protesta qu'il n'irait pas seul et qu'il n'abandonnerait pas son ami. (Il avait oui dire que les hôtels de la petite ville étaient fort chers.)

Enfin les deux camarades se couchèrent, et comme on l'imagine, Luret avait de la peine à s'endormir : la nuit et l'oreiller ne guérissent pas les poltrons.

(La suite au prochain numéro.)

Elle se terminera pour les hommes de l'armée territoriale des classes 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

LE COMPAGNONNAGE.

Tours. — Il s'est passé ces jours derniers, à Tours, rue de la Serpe, un fait grave, destiné probablement à se dénouer devant la juridiction criminelle et qui a amené déjà trois arrestations. Ce ne seront probablement pas les seules.

Un compagnon charpentier ayant manifesté l'intention d'abandonner le compagnonnage, les instances les plus vives, des menaces même furent faites pour le détourner de son dessein. Il résista à tout ce que purent lui dire ses camarades, quoiqu'il ne pût douter du danger auquel il s'exposait.

Il reçut, il y a samedi huit jours, l'injonction de se présenter, le lendemain dimanche, chez la Mère des compagnons, devant ses camarades réunis en tribunal.

Prévoyant qu'il lui serait fait un mauvais parti, il eut soin, avant d'aller au rendez-vous qui lui était assigné, d'avertir deux de ses amis de ce qui se passait, en les priant, s'il n'était pas le lendemain lundi à l'atelier du Morier où il est employé, de prévenir immédiatement la police.

Lundi, en effet, il n'était pas au travail à l'heure réglementaire. Le commissaire de l'ouest, M. Lessault, fut aussitôt prévenu, et envoya chez la Mère des compagnons un brigadier chargé de faire une enquête et de réclamer l'individu disparu.

Aux questions du brigadier, le mari de la Mère, le Père, répondit qu'il ne connaissait pas l'homme dont on lui parlait, qu'il n'était jamais venu dans sa maison.

M. le commissaire manda aussitôt le Père, qui, une fois en sa présence, changea de ton et de langage et avoua que le compagnon était chez lui et allait être mis par lui en liberté. Ce qui fut fait en présence du brigadier, qui avait eu soin de ne pas quitter un seul instant la maison depuis qu'il y était entré.

L'homme séquestré était renfermé dans une cave, appelée la Cayenne, où il attendait son jugement, qui n'avait pu avoir lieu le dimanche, ses juges, quoique convoqués par des lettres individuelles, ne s'étant pas trouvés en nombre.

Comme nous l'avons dit, trois arrestations sont opérées, sur l'ordre de M. le juge d'instruction, qui est saisi de l'affaire.

Loudun. — On écrit de Loudun, à la date de dimanche :

« La fête de la Sainte-Barbe, qui avait été remise à aujourd'hui, a été célébrée dans notre cité avec la solennité habituelle.

« A 10 heures, les pompiers se réunissaient devant la mairie et se rendaient, tambours en tête, à la messe, qui a été dite dans l'église Saint-Pierre en l'honneur de leur patronne. Toutes les autorités de notre ville assistaient à cette cérémonie.

« Dans l'après-midi, les chants qui s'échappaient de plusieurs établissements montraient que les pompiers avaient tenu à terminer joyeusement la fête et que le vin blanc de Loudun était aussi de la partie.

On affirme que, pendant le seul mois de novembre 1876, la petite ville de Loudun n'a pas consommé moins de 30,000 huîtres.

Nous ajouterons, pour les amateurs de statistique, que Loudun comprend environ 3,000 habitants, du moins dans les limites de son octroi. En supposant que ce précieux crustacé fût à la portée de la bourse de 1,500 habitants seulement, on trouverait que chaque habitant a dû en consommer 200 en un mois ! Rabelais doit être content des progrès de sa bonne ville de Loudun.

On écrit ce qui suit au *Mercur* Segréen :
« L'annonce, dans votre numéro du 3 décembre, que M. de Mieulle a été victime d'un vol de 150 fr. par le nommé Talour, n'est pas exacte.

« Voici ce qui a pu donner lieu à ce bruit :

« Talour a trouvé, dans un bois qui appartient à M. de Mieulle et dont il a le défrichement, un certain nombre de médailles ou monnaies anciennes en or. Ces pièces, parfaitement conservées, datent du temps de Charles VII et ont pour exergue, d'un côté : *Carolus Dei gratia Francorum rex* ; de l'autre : *Christus regnat, Christus vincit, Christus impe-*

rat. Elles pèsent de 3 à 4 grammes, et leur valeur intrinsèque serait de 10 à 12 fr.

« Cette trouvaille a été faite en 1875 par le sieur Talour ; ce n'est qu'en 1876 que le bruit s'en répandit dans la localité.

« Talour, questionné à ce sujet en septembre dernier, répondit qu'en effet il avait trouvé des médailles, et en remit trois qui étaient encore en sa possession.

« Quant aux autres, au nombre de cinquante environ, il les avait portées à un amateur de sa connaissance qui, sur sa déclaration que ces médailles avaient été trouvées par lui, sur son terrain, les lui avait payées 200 fr.

« Talour, informé qu'il ne pouvait disposer ainsi de sa trouvaille, s'est empressé d'écrire à son acheteur amateur, en le priant de lui rendre les médailles contre remboursement des 200 fr. reçus.

« Celui-ci lui répondit que les médailles n'étaient plus en sa possession, et l'affaire en est restée là. »

Saint-Nazaire. — M. Narcisse Peltier, celui qui a passé 17 ans chez les sauvages, actuellement gardien du phare de l'Aiguillon, est nommé gardien de signaux au port de Saint-Nazaire.

L'administration des tabacs est jalouse de ses sœurs les autres administrations françaises que l'Europe nous envie, comme on le sait, et que les administrés lui céderaient bien volontiers.

Depuis quelques années, les horticulteurs ont introduit dans le catalogue des plantes d'ornement les plantes à grandes fleurs rouges et à feuillage panaché, appartenant à la famille du tabac. Ces plantes sont d'ailleurs absolument distinctes du tabac monopolisé par la régie, et ne servent absolument qu'à la décoration des jardins.

L'administration de la régie vient d'émettre la prétention d'interdire la culture de ces plantes. Elle a soutenu que du moment qu'elles faisaient partie de la famille du tabac, elles étaient soumises à l'interdiction de culture dont le tabac est frappé en France, et, en conséquence, a fait poursuivre les horticulteurs.

L'un des plus connus, M. Louis Chauvière, vient d'être condamné pour ce fait à 500 fr. d'amende par la 8^e chambre correctionnelle de Paris, qui a admis la plainte de l'administration de la régie.

Les amateurs de jardins feront donc bien de se renseigner sur le nom réel et sur la parenté botanique de leurs plantes d'ornement, sans quoi ils s'exposeraient à voir pénétrer chez eux un employé de la régie, qui leur déclarerait un procès-verbal.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 21 décembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 15 décembre.

Faits divers.

Grande nouvelle pour les érudits. — La société d'Ethnographie a reçu hier la primeur d'une découverte extrêmement importante, que vient de faire M. Eugène Révillout, conservateur adjoint au musée égyptien du Louvre. Le jeune savant, qui poursuit en ce moment la traduction et la publication des principaux documents démotiques restés à peu près lettre morte pour la plupart des égyptologues, a mis la main, il n'y a que très-peu de jours, sur un texte dont l'importance ne sera méconnue par aucun érudit. Il s'agit d'une histoire d'Egypte écrite sous les Ptolémées par un Egyptien, en langue égyptienne.

Un long fragment de cette histoire qui se trouve dans les collections de la Bibliothèque nationale avait été jusqu'ici tellement mé-

connu, que l'on croyait y voir un livre liturgique. Il se compose de plusieurs colonnes sur papyrus et comprend l'histoire des 28, 29 et 30^e dynasties égyptiennes, c'est-à-dire des chefs nationaux qui luttèrent pour l'indépendance de leur pays contre les Perses, alors que ceux-ci avaient été une première fois expulsés d'Egypte.

Les noms de ces rois sont : Amyrté, Néphérites, Muthès, Psamuthès, Acoris, Néphérites II, Nectaneb, Teos et son neveu sous le règne duquel s'accomplit la nouvelle conquête de l'Egypte par les Perses.

Un sentiment religieux profond respire d'un bout à l'autre de cette chronique, tout à fait comparable sous ce point de vue aux chroniques sacrées conservées dans les temples, et sur lesquelles Manéthon composa son histoire en langue grecque, mentionnée avec quelques détails par Diodore de Sicile. Dans cet antique écrit, les Perses, ennemis des dieux, profanateurs et destructeurs des temples, apparaissent exécrés. Au contraire, il parle des Grecs avec éloge, parce que, sous la domination des Grecs, le culte national reprit sa splendeur.

C'est sur le récit de leur invasion que finit le papyrus en question.

M. Révillout a exposé les circonstances de sa découverte scientifique. Il a analysé le document qu'il aura sous peu traduit tout entier mot pour mot ; il a lu plusieurs fragments de sa traduction et annoncé la prochaine publication d'une étude complète sur ce monument historique et précieux.

Un pauvre dépenaillé, plein d'ordre et de soin, qui, à force d'attention, arrive à sembler très-propre à première vue, mais qui n'a au fond que des habits trop mûrs et des bottes percées, marchait dans la rue à côté d'un protecteur riche. Tout à coup, une de ses semelles, usées jusqu'au taf, se prend au rebord du trottoir et reste sur le carreau. Il s'arrête tout court.

— Qu'est-ce qui vous prend donc ? fait alors le monsieur.

— Au contraire, répond le pauvre diable, c'est quelque chose qui me laisse !

L'anti-névralgique russe, l'Anisine-Marc, dont nous avons parlé, est considéré comme la plus belle découverte du siècle dans la science d'hygiène. Supprimer en un clin d'œil toute douleur névralgique, migraines, maux de dents, etc., c'est rendre des millions d'êtres humains à la vie. Après renseignements pris, nous sommes heureux de pouvoir donner l'adresse et le prix de ce précieux produit. On n'a qu'à adresser 5 fr. 50 en timbres-poste ou en mandat à l'administrateur de l'Anisine-Marc, 22, rue Le Peletier, à Paris, pour recevoir franco par la poste un flacon avec instruction.

Dernières Nouvelles.

Le nouveau ministère.

Paris, 13 déc., 9 h. 15, matin.

Le ministère est constitué.

M. Jules Simon est nommé ministre de l'intérieur avec la présidence du conseil. M. Martel est nommé ministre de la justice.

M. Berthaut et tous les autres ministres conservent leurs portefeuilles.

La Chambre d'hier a été tumultueuse, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour pour continuer la discussion du budget.

M. Germain voulait ajourner à samedi pour avoir un ministère responsable. MM. Cazeaux, Boyer, Floquet, demandaient jeudi. — Jeudi a été adopté.

Et le ministère se trouve constitué !

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Bourse du 12 décembre 1876.

La prolongation de la crise ministérielle a provoqué quelques offres au début de la bourse. On a reculé à 104.35 sur le 5 0/0 et à 70.60 sur le 3 0/0. Le 5 0/0 italien, par pure sympathie évidemment, est tombé à 70.10. Cette faiblesse n'a pas été de longue durée ; les spéculateurs qui ont intérêt au maintien des cours actuels sont intervenus et n'ont pas eu grand-peine en présence de la rareté des transactions à relever nos rentes aux environs du prix de leur clôture précédente. Il y avait peu de demandes de primes et les écarts se délimitaient. Le Crédit foncier et les obligations égyptiennes 1873 ont montré une grande lourdeur pendant toute la

durée de la bourse. Le Crédit foncier a reculé d'une dizaine de francs. La confiance dans l'avenir de cette institution de crédit est vivement ébranlée, et chaque fois qu'il se produit un mouvement de reprise, les titres arrivent sur le marché. Le mouvement qui semblait élané à toute vapeur sur les actions du Crédit mobilier français dans la dernière heure de la bourse d'hier, s'est brusquement arrêté. La faiblesse des cotes allemandes a fait perdre aux chemins autrichiens toute l'avance acquise pendant les dernières bourses. Ils ont de nouveau perdu le cours de 520. Les offres continuent sur les Tramways nord.

En présence des menaces et des efforts de la libre-pensée dont le génie malfaisant s'appelle *légitime*, il est consolant de constater les résultats obtenus par l'énergique initiative d'un seul homme de bien. Il se publie à Paris, depuis 14 ans, une revue mensuelle, le *Propagateur de Saint-Joseph*, qui compte aujourd'hui vingt-cinq mille abonnés. Le jeune et intelligent propriétaire-gérant de cette revue, M. le comte de Travanet, qui gère en même temps l'importante librairie catholique de PERRISSE FRÈRES (nouvelle maison à Paris), disait dernièrement :

« Le *Propagateur*, qui est devenu comme le bulletin de tous les événements intéressant l'Eglise, a bien près de deux cent mille lecteurs profondément dévoués à toutes les saintes et nobles causes. Mon journal, hautement apprécié par le clergé, a reçu, à deux reprises, les bénédictions du Saint-Siège. Tout récemment encore, au mois de mai dernier, j'ai eu le bonheur d'en déposer la collection aux pieds de Pie IX. Sa Sainteté a ouvert un des volumes, en a parcouru quelques passages et a dit : « Cette revue fait beaucoup de bien. »

Si j'osais joindre mon humble suffrage à un éloge venu de si haut, je n'hésiterais pas à dire, moi aussi, cette revue fait beaucoup de bien et est appelée à en faire davantage encore, maintenant que chaque livraison mensuelle va être portée de 48 à 64 pages. Elle formera au bout de l'année un fort volume de 800 pages compactes. Le prix est minime, 2 fr. 50 par an. C'est la plus complète, la plus intéressante et la plus économique de toutes les publications de ce genre. A ce triple point de vue, je la recommande tout particulièrement aux amis des saines lectures.

Le succès attire le succès : c'est ce qui explique la vogue toujours croissante des œuvres de Jules Klein.

Ses nouvelles créations surtout sont la fureur du jour : *Truite aux Perles* ! polka-fantaisie, et la ravissante valse *Mademoiselle Printemps*, où se reflètent à l'envi les harmonies du cœur et de la nature.

D'ailleurs, le parterre enchanté du maître est richissime en fleurs mélodiques ; moissons de ci, de là, parmi les plus belles : *Cerises Pompadour*, *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, valse, « Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, » polkas, *Radis-Roses* ? mazurka piquante, *France Adorée*, marche, et les mélodies inspirées « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser ». Quant à *Jules-Klein-Quadrille*, si dansant et si entraînant, c'est la passion des bals de Paris.

Prix : Piano seul : 2 fr. 50 c. — A 4 mains : 3 fr. — Edition simplifiée : 2 fr. 50 c. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Quadrille : 2 fr. — Valses chantées : 2 fr. 50 c. — (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*.) — Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLONBIER (Editeur de *Catimini*, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6, à PARIS.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

DE

MARCHANDISES D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE et ORFÈVRES.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais. A l'occasion des *Étrennes*, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la

moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursouffées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures. y

compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry.
Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec

vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (651)

Marché de Saumur du 9 décembre.

Froment (Ph.) 77	21 50	Hulle chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Hulle de lin.	50	—
Seigle	75	Graine tréfle	50	90
Orge	65	— luzerne	50	90
Avoine, bar.	50	Poin (dr. c.)	780	100
Pèves	75	Luzerne	780	90
Pois blancs.	80	Paille	780	70
— rouges.	80	Amandes	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	62	—
Chenevis	50	2 ^e	—	56
Huile de noix.	50	3 ^e	—	50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 36).	
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité » à 83
Id.	2 ^e id. » à 55
Orléans, envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id. » à 50
Id.	1875, 2 ^e id. » à 40
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id. » à 50
Id.	2 ^e id. » à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id. » à 40
Id.	2 ^e id. » à 35
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id. » à 35

BOUGES (2 hect. 20).	
Sauzay et environs, 1875	1 ^{re} qualité » à 103
Champligny, 1875	2 ^e id. » à 85
Id.	1875, 1 ^{re} id. » à 74
Id.	2 ^e id. » à 71
Varrains, 1875	1 ^{re} id. » à 71
Varrains, 1875	2 ^e id. » à 71
Bourguet, 1875	1 ^{re} id. » à 71
Id.	2 ^e id. » à 71
Restigné	1 ^{re} id. » à 71
Chimou, 1875.	2 ^e id. » à 71
Id.	1875, 1 ^{re} id. » à 71
Id.	2 ^e id. » à 71

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.			70 90	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 185 fr. p. j. nov.			720 85	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.			673 75
4 1/2 % jouiss. septembre.			100 35	Crédit Mobilier			155	Crédit Mobilier esp., j. juillet.			547 50
5 % jouiss. novembre.			104 50	Crédit foncier d'Autriche			473 75	Société autrichienne, j. janv.			523 75
Obligations du Trésor, t. payé.			490	Charentes, 400 fr. p. j. août.			311 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			391	Est, jouissance nov.			615	Orléans			333
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			490	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.			992 50	Paris-Lyon-Méditerranée			331
— 1865, 4 %			513	Midi, jouissance juillet.			783 75	Est			321
— 1869, 3 %			376	Nord, jouissance juillet.			1207 50	Nord			329 50
— 1871, 3 %			370	Orléans, jouissance octobre.			1040	Ouest			329 75
— 1875, 4 %			483 75	Ouest, jouissance juillet, 65.			605	Midi			328 75
Banque de France, j. juillet.			3740	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.			—	Deux-Charentes			292 50
Comptoir d'escompte, j. août.			685	Compagnie parisienne du Gaz.			1390	Vendée			250
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.			378 75	Société immobilière, j. janv.			17	Canal de Suez			524 75
Crédit Foncier colonial, 250 fr.			370	C. gén. Transatlantique, j. juill.			338 75				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.			675								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Angers:	
2 heures 8 minutes du matin, express-poa.	6 — 45 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
9 — 1 —	1 — 37 —	7 — 39 —	11 — 18 —
4 — 10 —	7 — 17 —		
10 — 37 —			
Départs de Saumur vers Tours.		Arrivées à Tours:	
3 heures 25 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
9 — 41 —	12 — 38 —	7 — 39 —	11 — 18 —
12 — 38 —	4 — 44 —		
10 — 28 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 20.

Etude de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne)

ADJUDICATION

Le mardi 19 décembre 1876, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

PARC DU BOIS-ROGUE

ET DE

LA MAISON DE MAITRE

Y attenant;

Le tout renfermé de murs et situé commune de Rossay, canton de Loudun.

Contenance: 101 hectares 55 ares. Bâtimens d'habitation et d'exploitation;

Jardins d'agrément et potager; Bois essence de chêne, taillis, réserves et futaies.

Propriété de revenu et d'agrément. — Belle chasse. — Grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station du chemin de fer de la Vendée et du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Mise à prix: 120,000 francs.

A VENDRE

VINS DES CORDELIERS, à Champigny, dernières récoltes.

S'adresser à M^{me} ROUSSET, rue Beaurepaire, 41, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (652)

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrères.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur,

Avec ou sans écurie.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT

ET CAVE

A LOUER

PRÉSENTMENT.

S'adresser à la Retraite. (644)

On demande des hommes et des femmes pour travailler dans une maison de vins mousseux, à Saint-Florent.

S'adresser au bureau du journal.

GIRARD-RATOUIS

Ebéniste et Marchand de Meubles, 38, rue du Portail-Louis, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de joindre à sa fabrique d'ébénisterie la fabrication des BILLARDS et leurs réparations.

Il tiendra toutes les fournitures concernant le billard; le tout à des prix modérés. (390)

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

ÉTRENNES UTILES
à bascule 2 coups
FUSILS DE CHASSE depuis 54 francs.
ARTICLES DE CHASSE



Joli Porte-Cigare Revolver depuis 25 francs.
REVOLVERS 6 coups, depuis 71 francs.
ENVOIS EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT.
ROUXEL, 165, rue Montmartre, Paris.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

M. NAULLEAU a l'honneur d'informer MM. les jeunes gens de la ville, qu'à partir du 1^{er} décembre, il crée des tables de pensions, au 1^{er} étage de son établissement.

Aucune communication avec le café.

Vieille cave très renommée.

LE PROPAGATEUR DE SAINT-JOSEPH, parvenu à sa 15^e année et trois fois béni par N. S. P. le Pape Pie IX, continue de paraître le 15 de chaque mois, en une livraison de 64 pages in-12 compactes. Tirage: 25,000. — Prix: 2 fr. 50 par an.

L'APOSTOLAT DES ENFANTS DE MARIE paraît le 25 de chaque mois, en une livraison de 48 pages in-12, ornée d'une belle gravure. Tirage: 10,000. — Prix: 3 fr. par an, et 2 fr. 50 pour les abonnés du Propagateur.

ALMANACH ILLUSTRÉ DE PIE IX, 256 pages, 20 belles gravures. 50 c.

ALMANACH DE TOUT LE MONDE, 256 pages, 50 c. franco. — La douzaine assortie, 5 fr. — Le cent, 30 fr., franco.

LE CONSEILLER DES FAMILLES, littérature, travaux à l'aiguille, approuvé et recommandé pour les pensionnats, paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, par livraisons de 32 et 16 pages in-4 à deux colonnes, avec de nombreuses annexes: planches, gravures, patrons, etc. — Prix: 12 fr. par an, et 10 fr. seulement pour les personnes abonnées à la fois au Propagateur et à l'Apostolat.

On s'abonne à la Librairie Catholique PÉRISSÉ FRÈRES (nouvelle maison à Paris), Boulevard-COLAS et C^o, successeurs, rue Saint-Sulpice, 38, et chez tous les libraires.

NOTA. — On est instamment prié de ne pas confondre le Propagateur de Saint-Joseph avec une publication périodique nouvelle sur Saint-Joseph, qui met dans son titre le mot de Propagateur et est poursuivi devant les tribunaux pour usurpation de titre et concurrence déloyale. (640)

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN

D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS

De provenance directe,

En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier: Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 30 c. par cent francs.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.